

## Golf de l'Odet - Règles Locales Spécifiques 2019 - V1

*Ces règles s'appliquent en sus des Règles locales permanentes fédérales affichées au Tableau Officiel*

\*

**Hors-Limites** : Il est défini par des piquets blancs ou des lignes blanches (continues ou tiretées).

- Au cours du jeu des trous n°4 et n°7, une balle venant reposer sur ou au-delà de la route publique séparant ces deux trous est hors-limites même si elle repose sur une autre partie du Parcours.

**Conditions Anormales du Parcours** (dont Obstructions Inamovibles et Terrains en Réparation) (Règle 16) :

- Les routes et les chemins revêtus de matériaux rapportés (goudron, pierres, graviers, etc.) ainsi que leurs abords immédiats dégradés et/ou dénudés (à savoir : les routes situées à droite du départ arrière du trou 2, en travers du trou 7, entre les trous 14 et 17, à droite du trou 18 et en arrière du green 18).
- Les espaces jardinés délimités par des piquets bleus et/ou des lignes blanches et/ou bleues. Ces espaces jardinés **sont des zones à jeu interdit** dont le dégagement sans pénalité s'effectue selon la Règle 16.
- Les trous faits par des animaux (à l'exception des trous de vers ou d'insectes).
- Les traces profondes d'engins dans la Zone Générale.

**Zones à Pénalité** (Règle 17) :

- Les Zones à Pénalité (ZP) du Parcours sont balisées par des piquets jaunes ou rouges et/ou par des lignes de peinture jaune ou rouge. Ces Zones à Pénalité peuvent contenir des fossés, des ruisseaux, des mares ou étangs (avec ou sans eau) et/ou des espaces dénués de toutes les dépressions précitées.
- Quand la balle du joueur repose dans une Zone à Pénalité rouge (ZPr), le joueur peut avec un coup de pénalité, dropper une balle sur le **côté opposé** de la ZPr, pas plus près du trou et à moins de deux longueurs de club du point situé à égale distance du trou que le point estimé où la balle a franchi en dernier la lisière de la ZPr.
- La rive opposée des Zones à Pénalité rouges situées à gauche des trous 16 et 17 est rejetée à l'infini.
- Les fossés non balisés mais dotés d'une nette cassure de pente, sont des Zones à Pénalité rouges.

**Placer la balle** : "Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la Zone Générale tondue à hauteur de fairway, le joueur peut se dégager une seule fois sans pénalité, en plaçant sa balle ou une autre balle dans la Zone Générale, pas plus près du trou et à moins d'une longueur de carte de score de sa position initiale. La balle d'origine peut être nettoyée sans pénalité si le joueur choisi de la placer".

\*\*

### **Pénalité générale pour infraction à ces Règles locales**

Stroke-Play = 2 coups - Match-Play = Perte du trou

\*\*\*

**Repères Distances / Entrée de Green** : Jaune = 150m ; Bleu = 100 m ; Rouge = 50 m

**Contacts** : Secrétariat de l'AS = 02 98 54 89 22 - Accueil du Golf = 02 98 54 87 88

**Urgence** : Samu = 15 - Pompiers = 112 ou 18